



Association EuroMismatique (AEM)

Hôtel de Ville

16, place Mendès France

77184 EMERAINVILLE - FRANCE

Association de Loi 1901

www.euromismatique.org

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Compte Personnel Adhérent (CPA)

Compte Monétaire Adhérent (CMA)

I. Présentation du Compte Personnel Adhérent (CPA)

Le Compte Personnel Adhérent (CPA) est un service réservé aux membres de l'Association EuroMismatique et qui est ouvert lors de leur adhésion. Il regroupe toutes les informations contenues par l'association pour chacun des membres.

Chaque adhérent possède son propre Compte Personnel Adhérent (CPA) comportant leur :

- numéro d'adhérent,
- nom et prénom,
- adresse postale,
- adresse de messagerie,
- numéro de téléphone,
- date de naissance,
- date de validité de cotisation annuelle,
- montant de votre Compte Monétaire Adhérent (CMA).

L'adhérent, lors de son adhésion, accepte que l'Association EuroMismatique conserve ses données dans son CPA.

II. Présentation du Compte Monétaire Adhérent (CMA)

Le Compte Monétaire Adhérent (CMA) est un service permettant de déposer de l'argent au sein de l'Association pour vos futures commandes. Par l'intermédiaire de ce service, vous pouvez couvrir vos prochaines dépenses de vos commandes ou lots qui vous seront proposés.

L'ouverture d'un Compte Monétaire Adhérent est automatique dès lors de l'inscription dans l'association. Toutefois si aucun approvisionnement n'a eu lieu lors de l'adhésion, le solde de votre compte sera alors de 0 € (zéro euro) mais vous pourrez tout de même passer commande et nous régler par d'autres moyens vos commandes (chèque, virement...).

III. Avantages du CPA et CMA

Le CPA permet tout simplement de répertorier les données que nous possédons sur chacun de nos adhérents. Il devient alors plus simple de pouvoir accéder à ses propres informations dans le but de vérifier que celles-ci sont bonnes ou, par exemple, pour voir si l'adresse de livraison de vos commandes est exacte.

Le CMA nous permet d'avoir une avance d'argent pour pouvoir commander vos produits quand vous le souhaitez. Ainsi, en passant commande avec un CMA suffisamment approvisionné, nous pouvons immédiatement payer le fournisseur sans avoir à avancer. Le temps de traitement d'une commande est diminué de quelques jours et vous recevez vos produits plus vite.

Le CMA permet également de vous épargner l'envoi de plusieurs chèques pour chaque lot ou commande que vous passerez. Un seul approvisionnement peut suffire (selon le montant) pour payer plusieurs commandes (économie de timbre pour les adhérents).

Le gain de temps alors obtenu grâce à vos deux comptes (CPA et CMA) nous permet d'obtenir plus de temps pour négocier avec nos fournisseurs pour avoir de meilleurs prix et développer pour vous de nouveaux services.

IV. Versements et utilisation du CMA

Vous pouvez approvisionner votre CMA :

1. Par chèque, mandat ou espèces (à vos risques) à l'ordre de « Association EuroMismatique » à envoyer à :

Association EuroMismatique (AEM)
Hôtel de Ville
16, place Mendès France
77184 EMERAINVILLE - FRANCE

En y joignant obligatoirement le bon de versement téléchargeable à cette adresse : <http://www.euromismatique.org/docs/versementCMA.pdf> ou à demander par mail à : bureau@euromismatique.org.

2. Par virement bancaire en inscrivant comme libellé : « CMA + Numéro d'adhérent » (fournit lors de votre inscription ou à demander à bureau@euromismatique.org) sur le compte de l'association :

Caisse d'Épargne de Crédit Agricole Mutuel de la Brie (Crécy la chapelle)
Code banque : 18706
Code guichet : 00000
N° de compte : 00024673829
Clé RIB : 63
IBAN : FR76 1870 6000 0000 0246 7382 963
BIC : AGRIFRPP887

Le règlement de vos commandes se fait automatiquement si votre CMA est suffisamment approvisionné. Si vous n'avez pas assez d'argent sur votre CMA vous pouvez l'approvisionner en mettant une somme supérieure à la commande passée, par exemple, dans le but de pouvoir régler votre prochaine commande.

A Retenir : Certains lots peuvent être proposés, dans un but de rapidité d'envoi, uniquement aux personnes disposant de fonds sur leur CMA.

L'argent de votre CMA n'est jamais perdu s'il n'est pas utilisé. Il vous est conseillé de faire vous-même vos comptes et garder un exemplaire de vos bons de commande. Si vous voyez une différence entre le montant de votre CMA que vous nous annonçons et la somme que vous pensez avoir, vous pouvez faire une demande de justificatif auprès du bureau : bureau@euromismatique.org.

A la fin de la validité de votre cotisation annuelle, si vous ne désirez pas payer une autre cotisation pour un an de plus, vous recevrez sous 15 jours (hors congés annoncés) le solde restant sur votre CMA à l'adresse indiquée dans votre CPA en lettre simple (autre mode d'envoi à votre charge).

Il vous est possible de retirer vos fonds de votre CMA à tout moment, toutefois, aucune commande ne pourra être passée dans les 3 mois suivant la date de demande de remboursement de votre compte.

V. Sécurité et modification des informations d'un membre

Les informations de votre CPA et CMA ne peuvent être consultées que par les membres du bureau, le comptable de l'Association et l'adhérent possesseur du Compte.

En aucun cas un adhérent ne peut obtenir par le bureau le montant du CMA d'un autre adhérent.

VI. Autres questions

Si vous avez des questions sur l'utilisation du CMA et/ou du CPA n'hésitez pas à les poser à bureau@euromismatique.org.

Jessy RIBEIRO-ROYER
Président
president@euromismatique.org

Julien OBERLIN
Vice-président
vice-president@euromismatique.org